



Commune de Tannay

Tannay, le 21 mai 2019/dr/sb/10.03

Préavis N° 36

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 197'000.00 CHF/TTC POUR LA RENOVATION DE L'AUBERGE COMMUNALE – AU LION D'OR

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Après de nombreuses difficultés, la Municipalité, en accord avec le gérant de l'auberge, a décidé de mettre fin à son contrat dès le 1^{er} avril 2019. Un état des lieux a été effectué permettant de départager ce qui appartient au gérant et à la Commune.

Une convention a également été signée afin de régler à l'amiable les différentes questions en suspens. Finalement, et après déduction du matériel manquant, la Commune a versé à Monsieur Zumberi, pour le rachat de sa part de l'inventaire, un montant de 11'863.00 CHF pour solde de tout compte. Quant aux garanties locatives, elles seront restituées après que la Municipalité ait contrôlé que tout est en ordre. Pour aller à l'essentiel, si nous voulons ouvrir dès le mois de juillet, il est primordial de trouver d'abord un nouveau gérant. Des annonces ont paru et nous avons reçu huit dossiers qui ont été analysés, les plus intéressants ayant été présentés à la Municipalité.

Puis il a fallu au plus vite effectuer des travaux indispensables pour montrer des locaux corrects aux futurs candidats. Dans les grandes lignes, il s'agissait de nettoyer à fond le sous-sol (buanderie, chambre froide, rangements etc) et la cuisine. Ensuite, il a fallu procéder au nettoyage de la ventilation qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années et pour finir contrôler si tout le matériel de la cuisine fonctionnait correctement et réparer, voire changer les machines hors service.

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ Fax 022 960 95 59 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

2. Etat des lieux

Une visite complète de l'auberge a montré que certains travaux doivent être réalisés sans plus tarder, dont certains ont déjà été entrepris dans la limite des 50'000.00 CHF autorisé pour les « travaux d'urgence »

Total cuisine 31'885.55 CHF
Total restaurant 78'730.55 CHF

• Nettoyage de la cuisine, ventilation et des sous-sols	7'500.00 CHF
• Peinture des murs et vernis sur les boiseries	5'157.05 CHF
• Révision et remise en état des appareils (montant provisoire)	19'226.50 CHF
• Remplacement de la baie vitrée sud	15'026.90 CHF
• Mise aux normes de l'installation électrique	8'000.00 CHF
• Plafond acoustique à la salle à manger	6'365.00 CHF
• Ponçage parquet de la salle à manger	2'450.00 CHF
• Rachat matériel restaurant (chaises, tables et décoration, luminaires)	45'000.00 CHF
• Carrelage tour du bar à refaire	1888.65 CHF

Total chambres d'hôtel 31'729.80 CHF

• Peinture des murs et couloirs	4'868.55 CHF
• Réparation de certains parquets et pose dans une des chambres	7'271.25 CHF
• Petites réparations dans les salles de bain, tables de nuit	2'000.00 CHF
• Remplacement des cylindres	9'590.00 CHF
• Décoration chambres d'hôtel (rideaux, plaids, linge de bain)	6'000.00 CHF

Total chambres du personnel 24'654.10 CHF

• Peinture des murs	3'143.80 CHF
• Installation électrique à revoir complètement	10'000.00 CHF
• Douche à changer	6'010.30 CHF
• Carrelage salle de bain	1'500.00 CHF
• Kitchenette	2'500.00 CHF

En ce qui concerne le rajeunissement des lieux, la Municipalité a désiré choisir d'abord un gérant qui ensuite, en fonction de son ressenti, proposera différentes solutions qui devront être acceptées par la Municipalité.

Parmi ces transformations, il y a lieu de mentionner la décoration de la salle à manger, les chaises à changer, certaines tables à poncer et vernir et les rideaux de la baie vitrée sud. Pour ce qui est de la vaisselle, le futur gérant s'en occupera lui-même.

3. Aspect financier

Tout ceci a bien entendu un coût, mais après de nombreuses années d'une gérance aléatoire, nous devons maintenant rendre cette auberge accueillante et surtout en faire un lieu convivial dans lequel les Tannayrolis et autres convives se retrouvent avec plaisir.

Offres et contre offres ont été demandées aux diverses entreprises afin de pouvoir comparer et choisir celles qui conviennent le mieux. Pour éviter toute mauvaise surprise, les prix ont été discutés sur la base d'un forfait.

Total cuisine :	31'885.55 CHF
Total restaurant	78'730.55 CHF
Total chambres d'hôtel	31'729.80 CHF
Total chambres du personnel	24'654.10 CHF
A cela s'ajoute les divers et imprévus d'un montant de	30'000.00 CHF

Ce qui revient à une dépense totale de 197'000.00 CHF

Le loyer sera bien entendu au centre de la discussion avec le gérant. La politique de la Municipalité sera de demander un loyer très raisonnable la 1^{ère} année afin de permettre d'attirer la clientèle et la fidéliser. La 2^{ème} année, il est prévu d'augmenter raisonnablement ce loyer et la 3^{ème} année, le loyer aura atteint un niveau normal.

Décision

En conséquence,

Vu : le préavis municipal N° 36

Vu : le rapport de la Commission des Finances

Attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'auberge communale,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 197'000.00 CHF/TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt,
- de l'autoriser à amortir ce montant sur 20 ans maximum.

Municipale responsable :
Denise Rudaz

Le Syndic :
Serge Schmidt



Pour la Municipalité :



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

